

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le seize novembre, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à 20h00 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 14
 PRÉSENTS : 12
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 09 novembre 2018

PRÉSENTS : Sylvain DURIN, Gilles CHAMPOMIER, Christian TABARDIN, Gilles BOTTINI, Cécile ROUMY, Nathalie MILLER, David DEFRETIERE, Josette MOULY, Stéphane BOURNAT, Henri BIDET, Didier BOURNAT, Kors HEUVELMAN

ABSENTS EXCUSÉS : Aurélie MOULIER a donné procuration à Gilles BOTTINI, Evelyne DUBOST a donné procuration à Sylvain DURIN.

Josette MOULY est nommée secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 21 septembre 2018.

Le Maire demande une modification de l'ordre du jour. Il est proposé d'ajouter trois points : La numérotation de la rue de la planelle (ajout d'un numéro), le paiement d'heures supplémentaires/complémentaires des agents et la validation du zonage des zones humides.

1 – DECISIONS MODIFICATIVES : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, il est nécessaire de réaliser les virements de crédits suivants sur le budget communal exercice 2018 :

Budget annexe assainissement :

- Redevance eaux pluviales :
 - en dépenses de fonctionnement : art. 622 (rémunérations d'intermédiaires et honoraires) : + 530 €
 - en recettes de fonctionnement : art. 747 (subventions et participations des collectivités territoriales) : + 530 €
- Facture raccordement eau du bloc sanitaire :
 - en dépenses d'investissement : art. 2156 (matériel et outillage d'incendie et de défense civile) : + 1834 €
 - en recettes de fonctionnement : art. 747 (subventions et participations des collectivités territoriales) : + 1834 €
 - en recettes d'investissement : art. 021 (virement de la section d'investissement) : + 1834 €
 - en dépenses de fonctionnement : art. 023 (virement a la section d'investissement) : + 1834 €

Budget principal :

- Alimentation du budget annexe assainissement
 - en dépenses de fonctionnement : art. 65737 (autres établissements publics locaux) : + 2364 €
 - en recettes de fonctionnement : art. 752 (revenus des immeubles) : + 2364 €
- Remboursement caution appartement communal :
 - en dépenses d'investissement : art. 165 (dépôts et cautionnements reçus) : + 240 €
 - en dépenses d'investissement : art. 2313 (constructions) : - 240 €
- Opération Cocon 63 :
 - en dépenses d'investissement : art. 238 (avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles) : + 67 €
 - en dépenses d'investissement : art. 2313 (constructions) : - 67 €

- Rétrocession d'une concession funéraire :
 - en recettes de fonctionnement : art. 752 (revenus des immeubles) : + 200 €
 - en dépenses de fonctionnement : art. 6718 (autres charges exceptionnelles sur opération de gestion) : + 200 €

VOTE POUR : 14

2 – SIEG TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ILLUMINATIONS 2018/2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, la nécessité de changer certaines guirlandes et propose l'achat de nouveaux motifs pour un total de 2400 euros. Un devis a été obtenu et une convention avec le Syndicat d'Electricité prévoit la prise en charge de 50 % de cette dépense. Le coût pour la commune serait donc de 1200 euros.

Monsieur le Maire demande la validation de cette dépense (devis) et l'autorisation de signer cette convention.

VOTE POUR : 14

Monsieur CHAMPOMIER informe les membres du Conseil qu'il y aura lieu d'acheter de nouveaux motifs l'an prochain afin que l'ensemble du bourg soit illuminé.

3 – CAMPING TARIFICATION 2019

Monsieur le Maire rappelle qu'une "douche" est proposée aux utilisateurs extérieurs au camping. Ce service est mis à disposition au camping. Après discussion, il est proposé de fixer le tarif à deux euros à compter du 1er janvier 2019.

VOTE POUR : 14

Afin de réviser les tarifs pour 2019, il est proposé de réaliser un bilan 2018 du camping et de la pêche. Ce bilan sera envoyé aux membres du Conseil avec le compte-rendu afin de pouvoir en discuter lors du prochain Conseil.

4 – SURTAXE ASSAINISSEMENT 2019

La SEMERAP souhaite savoir si la commune envisage d'augmenter les tarifs assainissement pour la part reversée à la commune.

Pour rappel, la part fixe pour Servant est de 12.50 HT, soit 15 euros TTC l'abonnement et la consommation de 0.44 euro HT, soit 0.53 euro TTC / m³.

Pour comparaison, la commune voisine est à 19 euros TTC et 1.83euro TTC le m³.

Il est rappelé que quelques travaux doivent être réalisés sur la station d'épuration en 2019.

Après discussion, l'ensemble du Conseil ne souhaite pas augmenter les taxes pour les habitants du bourg qui sont raccordés à l'assainissement collectif. Il est donc proposé de ne pas augmenter la surtaxe communale assainissement pour l'année 2019.

VOTE POUR : 14

5 – RETROCESSION D'UNE CONCESSION

Le propriétaire d'une concession a fait savoir qu'il souhaitait rétrocéder sa concession à la commune afin qu'elle en dispose à sa volonté. La concession étant vide de toute sépulture, il est donc proposé aux membres du Conseil de racheter cette concession au prix d'achat, soit 200 euros à l'article 6718.

VOTE POUR : 14

6 – MOTION PRIX DU CARBURANT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une motion de soutien a été élaborée contre l'augmentation des taxes sur le carburant.

Il est proposé de viser cette motion.

VOTE POUR : 14

7 – DETR 2019 DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à la phase de diagnostic du plan d'aménagement du bourg et à la délibération n°6 en date du 6 juillet 2018, la phase de travaux priorisée concerne les abords du cimetière. Une réunion de travail est prévue le 02 décembre afin de définir les travaux possibles. Un devis devra être obtenu dans les meilleurs délais afin de déposer un dossier de demande de DETR 2019, soit avant le 15 décembre 2018.

Une première estimation des travaux est de 145 909 euros HT. Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	116 042,00 €	FIC 2019	31 627,90 €
		Conseil départemental	
MOE HT	14 367,00 €	DETR 2019 30 % du HT des travaux	34 812,60 €
Etude PAB HT	15 500,00 €	DETR 10 % du HT de la MOE	1 436,70 €
		DETR 10 % du HT de l'étude PAB	1 550,00 €
Sous-total HT	145 909,00 €	Cons. Rég max 37,57 % du HT des travaux et MOE	38 300,00 €
		Conseil dept 60 % étude PAB	9 000,00 €
TVA (20%)	29 181,80 €	Autofinancement mini 20 % du HT	58 363,60 €
TOTAL	175 090,80 €	TOTAL	175 090,80 €

VOTE POUR : 14

8 – LOTISSEMENT : VENTE DU LOT N°5

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à un rendez-vous, un couple s'est montré intéressé pour acquérir le lot n°5 d'une superficie de 1213m² pour un prix de 9 712 euros.

Il est nécessaire de délibérer afin de prendre rendez-vous chez le notaire et de signer la promesse de vente.

VOTE POUR : 14

9 – RUE DE LA PLANELLE : AJOUT D'UN NUMERO DE VOIRIE

Au vu de la construction d'une maison d'habitation rue de la Planelle, il est nécessaire d'ajouter un numéro de voirie. Il s'agira du n°2 rue de la Planelle.

VOTE POUR : 14

10 – HEURES SUPPLEMENTAIRES FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en raison d'un surcroît de travail de fin d'année, il a demandé au personnel de la Commune d'effectuer des heures supplémentaires et/ou complémentaires.

VOTE POUR : 14

11 – VALIDATION DU ZONAGE DES ZONES HUMIDES

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la carte des zones humides a été mise à disposition du public du 18 septembre au 18 octobre 2018, afin que chacun puisse faire part de ses remarques. Une information par affichage et par voie de presse a été effectuée pour en informer la population.

Il s'avère que peu de remarques ont été formulées.

Elles ont été transmises au S.M.A.D.C pour les prendre en considération si nécessaire.

Mr le Maire propose donc au conseil municipal d'adopter cet inventaire des zones humides et à signer tous documents relatifs à ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la démission de François BRUNET, Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy, une nouvelle élection a eu lieu le 22 octobre. Monsieur Henri DUBREUIL est le nouveau Président de la Communauté de communes. Le nouveau bureau est le suivant :
 - 1^{er} Vice Président : Monsieur Jean-Marc SAUTEREAU
 - 2^{ème} Vice Président : Monsieur Bernard FAVIER
 - 3^{ème} Vice Président : Madame Jocelyne LELONG
 - 4^{ème} Vice Président : Madame Laurence ORIOL
 - 5^{ème} Vice Président : Madame Karine BOURNAT GONZALES
 - 6^{ème} Vice Président : Madame Jacqueline DUBOISSET
- Monsieur LENNE de la DREAL est revenu sur la commune de Servant afin de contrôler la bonne réalisation des travaux sur le barrage (hydro curage et élaboration du plan des drains). Au vu de la réglementation et à la demande de la DREAL, de nouveaux travaux devront être réalisés en 2019 notamment sur les évacuateurs de crue afin de contrôler leurs capacités d'évacuation. Ceci devra être réalisé par un bureau d'études agréé.
- Point sur le CCAS : Suite à la démission de deux membres du bureau du CCAS, ces derniers sont remplacés par Madame Nadine CHARBONIER et Madame Jeanine DEBOUDARD. L'élaboration des colis de Noël se fera le 19 décembre. La distribution est prévue les 20-21-22 et 23 décembre. Le repas du CCAS aura lieu le 26 janvier.
- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 12 janvier à 19h.
- Le prochain empoissonnement du plan d'eau aura lieu le 28 novembre.
- Une opération de régulation de la population de canards va à nouveau être mise en place.
- Le contrat de maintenance informatique des ordinateurs du secrétariat de Mairie est arrivé à expiration. Un devis a été demandé au SMAD des Combrailles.
- Madame FAYET de la SEMERAP est actuellement sur la commune afin d'établir les visites obligatoires concernant les assainissements non collectifs. Madame FAYET a fait savoir qu'elle n'était pas reçue de manière très correcte. Ces visites sont effectivement facturées 27,50 euros. Il est précisé que cette année elles sont payantes mais auparavant elles étaient directement prélevées sur les factures d'abonnement et de consommation. Il est rappelé que la commune de Servant possède une zone à enjeu sanitaire avec son plan d'eau et que ces visites permettent de vérifier la pollution du plan d'eau. Il est rappelé que la mise en conformité des systèmes d'assainissements non collectifs est obligatoire et que des dispositifs financiers existent (subvention possible jusqu'à 80 %).
- La mise en place d'un répertoire électoral unique vient d'être mise en place. Le Maire et le 1er conseiller (selon l'ordre du tableau, il s'agit de Cécile ROUMY) en sont responsables. Le conseiller suppléant sera Nathalie MILLER.
- L'étude du Département associée à l'Etat concernant la couverture du réseau téléphonique mobile avance, un drone a survolé la commune cette semaine afin de définir un lieu pour l'installation d'une nouvelle antenne.
- Le Maire tient à remercier Gilles CHAMPOMIER qui a assuré la permanence de l'exposition du 11 novembre.

- Point sur l'église : Les travaux sur le clocher de l'église sont terminés. Quelques finitions de maçonnerie seront réalisées la semaine prochaine. Les vitraux ont été démonté et sont en atelier afin d'être réparé. Ils devraient être remis en place courant avril 2019. Concernant l'ouverture aux dons par la Fondation du patrimoine, les dons atteignent actuellement 16 725 euros (recettes du concert compris). Il faudra prévoir ultérieurement la réfection des grilles de protection des vitraux qui sont rouillées et également une trace de rouille au niveau de l'horloge.
- Point sur l'école : Deux élèves ont quitté l'école lors de la rentrée de novembre pour cause de déménagement. L'effectif est donc de 31 élèves. La formation « accompagnement éducatif dans le temps du repas à l'école » des agents de la cantine s'est bien passée et a mis en exergue le besoin en équipement de tables et chaises adaptées aux petits. Un devis a été obtenu pour un montant de 1100 euros TTC. Des panneaux séparatifs seraient également à prévoir afin de séparer les grands des petits, le coût estimé est de 800 euros TTC. Des devis comparatifs sont en attente.
- Le regroupement des Trésoreries de Montaigut en Combraille et de Saint Gervais d'Auvergne sera effectif au 1er janvier 2019, à Montaigut en Combraille. Seule une permanence sera présente à la Maison des Services Aux Public (MSAP) de Saint Gervais. La DGFIP a informé les communes des modifications à prévoir pour 2019

La séance est levée à 22 h 50